# **DM/4 (F)**



#### RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

### **IMPORTANT**

Nous vous recommandons vivement de renouveler votre enregistrement international par l'intermédiaire de l'interface eHague.

Si vous utilisez le formulaire DM/4:

- 1. Vous ne pouvez renouveler qu'un seul enregistrement international par formulaire.
- 2. Note spéciale concernant la désignation des **États-Unis d'Amérique (US)**: la législation des États-Unis d'Amérique prévoit une période unique de protection de 15 ans à compter de la date d'octroi de la protection. Si vous souhaitez continuer à bénéficier de la gestion centralisée de votre enregistrement international, y compris pour les États-Unis d'Amérique, vous devez renouveler la désignation des États-Unis d'Amérique. Bien qu'il n'y ait aucune taxe de désignation à l'égard des États-Unis d'Amérique pour le renouvellement, le paiement de la taxe de base s'applique.
- Utilisez le calculateur de taxe du système de La Haye pour calculer le coût du renouvellement de votre enregistrement international ou consultez les émoluments et taxes du système de La Haye.
- 4. Tous les champs sont **obligatoires**, sauf indication contraire.
- 5. Veuillez remplir le présent formulaire par voie électronique; l'OMPI n'accepte pas les formulaires manuscrits.
- 6. Évitez d'imprimer et de numériser ce formulaire; téléchargez et envoyez le formulaire complété et signé directement à l'OMPI par l'intermédiaire de Contact Hague.
- 7. Pour de plus amples informations sur le renouvellement d'un enregistrement international, veuillez consulter le Guide du système de La Haye.



# **DM/4 (F)**

### RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

A remplir par le titulaire			
Référence (facultatif) :			
Nombre de feuilles supplémentaires (le cas échéant) :			
Réservé à l'OMPI			
1. Numéro d'enregistrement international			
Vous ne pouvez renouveler qu'un seul enregistr  2. Nom du titulaire	rement international par formulaire (p. ex. DM/123456).		
Tel qu'inscrit au registre international			
3. Adresse électronique du titu	laire		
L'OMPI vous recommande vivement d'indiquer l'adresse électronique du titulaire afin de permettre les communications électroniques. L'adresse électronique doit être exacte et mise à jour. Note : pour communiquer ou mettre à jour l'adresse électronique du mandataire, veuillez utiliser Contact Hague.			

#### 4. Portée du renouvellement

**Note**: le renouvellement sera inscrit pour toutes les parties contractantes désignées sélectionnées dans cette rubrique, y compris celles à l'égard desquelles un refus total a été inscrit au registre international ou à l'égard desquelles la durée maximale de protection a expiré.

Sélectionnez "Renouvellement total" pour renouveler tous les dessins et modèles dans toutes les parties contractantes désignées. Pour renouveler uniquement certains/tous les dessins et modèles dans seulement certaines/toutes les parties contractantes, veuillez sélectionner "renouvellement partiel" et compléter la rubrique a) ou la rubrique b). (Sauvegarde : en cas de renouvellement partiel, si aucun dessin ou modèle ou aucune partie contractante n'est indiqué(e), le renouvellement sera inscrit pour tous les dessins et modèles et pour toutes les parties contractantes.)

Renouvellement total		
Renouvellement parti	iel	
a) pour les <b>dessins et mod</b>	l <b>èles</b> suivants :	
		onal pour tous les dessins et modèles; ou
	odèles pour lesquels l'enregistrement	
et pour les parties contract	tantes désignées suivantes :	
	_	ional pour toutes les parties contractantes
		l'enregistrement international est renouvelé :
AL Albanie	GH Ghana	NA Namibie
AM Arménie	GR Grèce	☐ <b>NE</b> Niger
AZ Azerbaïdjan	☐ <b>HR</b> Croatie	NO Norvège
☐ <b>BA</b> Bosnie-Herzégovine	☐ <b>HU</b> Hongrie	OA Organisation africaine de la
☐ <b>BG</b> Bulgarie	☐ <b>IL</b> Israël	propriété intellectuelle (OAPI)
BJ Bénin	☐ <b>IS</b> Islande	OM Oman
☐ <b>BN</b> Brunéi Darussalam	☐ <b>IT</b> Italie	☐ <b>PL</b> Pologne
BR Brésil	☐ <b>JM</b> Jamaïque	RO Roumanie
☐ <b>BW</b> Botswana	☐ <b>JP</b> Japon	RS Serbie
BX Benelux	☐ <b>KG</b> Kirghizistan	RU Fédération de Russie
BY Bélarus	☐ <b>KH</b> Cambodge	RW Rwanda
BZ Belize	☐ <b>KP</b> République populaire	☐ <b>SG</b> Singapour
CA Canada	démocratique de Corée	☐ SI Slovénie
CH Suisse	KR République de Corée	SM Saint-Marin
CI Côte d'Ivoire	LI Liechtenstein	☐ <b>SN</b> Sénégal
CN Chine	LT Lituanie	SR Suriname
☐ <b>DE</b> Allemagne	LV Lettonie	ST Sao Tomé-et-Principe
DK Danemark	☐ MA Maroc	SY République arabe syrienne
EE Estonie	MC Monaco	☐ <b>TJ</b> Tadjikistan
☐ <b>EG</b> Égypte	MD République de Moldova	TM Turkménistan
EM Union européenne	ME Monténégro	TN Tunisie
☐ <b>ES</b> Espagne	MK Macédoine du Nord	☐ <b>TR</b> Türkiye
☐ <b>FI</b> Finlande	☐ <b>ML</b> Mali	☐ <b>UA</b> Ukraine
FR France	MN Mongolie	US États-Unis d'Amérique
☐ <b>GA</b> Gabon	☐ <b>MU</b> Maurice	☐ <b>VN</b> Viet Nam
☐ <b>GB</b> Royaume-Uni	MX Mexique	<b>₩S</b> Samoa
☐ <b>GE</b> Géorgie		

b) pour certains dessins et modèles dans certaines parties contractantes désignées comme indiqué ci-après :

Dessins et modèles		Parties contractantes		
Si l'espace	prévu est insuffisant, coche	z cette case et utilisez une feuille supplémentaire.		
5. Signature	•			
Le signataire es	t le :			
<b>Titulaire</b>	Mandatair	e du titulaire		
Nom complet :	T. I.			
Date :	Tel qu'inscrit au registre internati	onai		
	Jour/mois/année			
Signature :				
	Il est recommandé d'utiliser des	signatures composées d'une chaîne de texte		

timbre, dactylographiée ou sous forme électronique (images, numériques ou générées par ordinateur).

## PAIEMENT DES TAXES

1.	Total en francs suisses (utilisez le calcula feuille de calcul des taxes) :			
2.	Instructions à l'effet de prélever sur ur	compte courant o	uvert auprès de l'OMPI	
et tax	a présente, il est donné instruction à l'OMF ces sur le compte courant suivant ouvert a st pas nécessaire de compléter les rubriqu	uprès de l'OMPI (si d	cette rubrique est complétée,	
Titula	aire du compte :			
Num	éro de compte :			
Ident	ité de l'auteur de l'instruction :			
	Nom	complet ou nom de l'utilis	sateur autorisé	
3.	Paiement reçu et confirmé par l'OMPI			
	s'agir d'un paiement que vous avez préce aitez utiliser pour ce renouvellement.	édemment envoyé à	l'OMPI et que vous	
Identité de la partie qui a effectué le paiement :		Nom complet du titulai	ro du compte hancaire	
•		Nom complet du titulai	Te du compte bancaire	
Numéro de quittance de l'OMPI :		N° de quittance de votre ou vos précédent(s) paiement(s)		
4.	Virement bancaire			
Identi	té de l'auteur du paiement :			
		Nom complet du titulaire du compte bancaire		
	ersement sur le compte bancaire e l'OMPI	Références du		
OMPI, Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0 Swift/BIC : CRESCHZZ80A	·	paiement :	Telles qu'indiquées dans le paiement, p. ex. La Haye, DM/123456.	
	jour/mois/année :			
	Varaament aur la compte postel de l'OMPI			
<ul> <li>Versement sur le compte postal de l'OMPI (uniquement pour des paiements intereuropéens)</li> <li>OMPI, SWISS POST/Postfinance, Engelhaldenstrasse 37, CH-3030 Berne n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8</li> </ul>	• •	Références du paiement :		
	tereuropéens)		Telles qu'indiquées dans le paiement, p. ex. La Haye, DM/123456.	
	jour/mois/année :			
S	wift/BIC : POFICHBE			

## FEUILLE DE CALCUL DES TAXES (tous les montants sont en francs suisses)

**Note :** La présente feuille est mise à la disposition des utilisateurs pour faciliter leur tâche. Il est recommandé d'utiliser le **calculateur de taxe**.

Taxe de base				
Pour un dessin ou modèle :		200		
Pour chaque dessin ou modèle supplémentaire : 17	x dessins ou modèles supplémentaires	=		
Taxe de désignation standard				
(Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belize, Benelux, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Jamaïque, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Mali, Maroc, Maurice, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Niger, Norvège, Oman, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée (si la date de l'enregistrement international est antérieure au 1er décembre 2020 : dessins et modèles appartenant aux classes 2, 5 ou 19 de la Classification de Locarno; si la date de l'enregistrement international est le 1er décembre2020 ou postérieure à celle-ci : dessins et modèles appartenant aux classes 1, 2, 3, 5, 9, 11 ou 19 de la Classification de Locarno), République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Roumanie, Rwanda, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovénie, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan (si la date de l'enregistrement international est antérieure au 11 décembre 2020), Türkiye, Ukraine, Viet Nam)				
Pour un dessin ou modèle : 21	x parties contractantes	=		
Pour chaque dessin ou modèle supplémentaire : 1	x dessins ou x parties contractantes	=		
Taxe de désignation individuelle				
<u>Canada</u>				
Premier renouvellement : 324	x dessins ou modèles	=		
Renouvellement ultérieur : 0				
Chine				
Premier renouvellement : 922				
Deuxième renouvellement : 1820				
Fédération de Russie				
Premier renouvellement : 170				
Deuxième renouvellement : 417				
Troisième renouvellement : 620				
Quatrième renouvellement : 1079				
<u>Israël</u>				
Premier renouvellement : 132	x dessins ou modèles	=		
Deuxième renouvellement : 158	x dessins ou modèles	=		
Troisième renouvellement : 185	x dessins ou modèles	=		
Quatrième renouvellement : 211	x dessins ou modèles	=		

<u>Japon</u>				
493	х	dessins ou modèles	=	
<u>Kirghizistan</u>				
64 (premier dessin ou modèle)				
6 (pour chaque dessin ou modèle supplémentaire)	х	dessins ou modèles supplémentaires	=	
<u>Mexique</u>				
290	х	dessins ou modèles	=	
145 (lorsque le titulaire a droit à la réduction de la taxe)	х	dessins ou modèles	=	
OAPI				
168	х	dessins ou modèles	=	
République de Corée				
classes 1, 3, 4, 6 à 18, ou 20 à 32 de la Classifica	tion de Locarno; s	décembre 2020 : en ce qui concerne les dessins et moc i la date de l'enregistrement international est le 1 <sup>er</sup> décembr t aux classes 4, 6 à 8, 10, 12 à 18 ou 20 à 32 de la Classifi	e 202	0 ou postérieure
Premier renouvellement : 260	х	dessins ou modèles	=	
Deuxième renouvellement : 615	х	dessins ou modèles	=	
Troisième renouvellement : 710	х	dessins ou modèles	=	
République de Moldova				
105 (premier dessin ou modèle)				
10 (pour chaque dessin ou modèle supplémentaire)	х	dessins ou modèles supplémentaires	=	
<u>Turkménistan</u>				
(Si la date de l'enregistrement international est l Premier renouvellement : 1019	e 11 décembre202	20 ou postérieure à celle-ci)		
Deuxième renouvellement : 1586				
Union européenne				
30	х	dessins ou modèles	=	
Surtaxe				_
(Payable uniquement si les taxes de renouvellement sont payées après la date d'expiration de l'enregistrement international)				
50% de la taxe de renouvellement de	base			
		то	TAL	